



Informations communales

n° 262 AUTOMNE 2025

SOMMAIRE

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :

➤ du 31/07/2025 et du 25/09/2025

- REPAS DU CCAS

- NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

11 NOVEMBRE 2025

- VŒUX DU MAIRE

- ASSOCIATIONS

- MÉDIATHÈQUE

- INFORMATIONS

- COMMERÇANT

- INTERCOMMUNALITÉ

- À NOTER

- ÉTAT CIVIL



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert :

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

- Vendredi 8h00-12h00

Tél. 04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr

Site internet : www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70

accueil 28 rue Français Beaurepaire

(2ème étage) ASTREINTE 06 13 77 37 89

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Centre commercial le Suzon

- Place du cimetière - Atelier municipal

- Allée des Acacias

RAMASSAGE DES POUBELLES

8 et 22/10 ; 5 et 19/11 ; 3, 17 et 31/12

Pour tout problème contacter le

04.74.84.67.29 - pôle de proximité (2ème étage)

Beaurepaire 28 rue Français

DECHETERIE BEAUREPAIRE

Horaires uniques toute l'année

➤ Lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h

➤ dimanche et jours fériés : fermée

Le mot du Maire

L'automne s'est installé. J'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez profité pleinement de notre beau village ainsi que de toutes les festivités organisées par les associations.

La fête du village a été un véritable succès et je suis très reconnaissant envers toutes les associations et les bénévoles qui ont joué un rôle essentiel dans la réussite de cette fête. Je tiens à vous remercier tous pour votre participation.

Je profite de cet article pour vous prévenir du commencement courant octobre des travaux d'aménagements routiers prévus sur la RD 519 depuis l'intersection avec la Route de Marcollin jusqu'aux feux tricolores. L'objectif de ces travaux est de mettre en place un cheminement doux, en élargissant les trottoirs et en installant des ralentisseurs pour limiter la vitesse.

Ces travaux engendreront forcément des désagréments pour les résidents riverains et pour les conducteurs, mais ils permettront de sécuriser davantage cette voie très fréquentée.

Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Gérard BECT

REPAS du CCAS

DERNIER RAPPEL



Photo de 2024

Cette année, le repas offert par le C.C.A.S., pour les 70 ans et plus, aura lieu le Dimanche 30 novembre 2025 à 12H00 à la salle polyvalente.

Nous vous invitons à faire vos réservations avant le 14 novembre

► Cette journée conviviale, sur le thème de la mer, n'est pas exclusivement réservée à nos aînés. Si vous souhaitez participer à ce rendez-vous et contribuer ainsi à un échange intergénérationnel, inscrivez-vous en mairie (prix du repas sur le coupon).

► Un colis sera distribué aux personnes ne pouvant se rendre à cette journée pour raison de santé.

► Merci de téléphoner au 04 74 84 63 25 ou de déposer le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie..

Dominique GLEONEC, Vice-présidente du C.C.A.S.

NOMBRE DE PERSONNES :

NOM(S) et PRENOM(S) :

N° de téléphone impératif :

Adresse:

Prix du repas hors bénéficiaire : 29 €

CR du CM du 31 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 juillet 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine.

M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2025D-037 DI 2025-001 DROIT DE PRÉEMPTION FONDS DE COMMERCE BAR TABAC CENTRE COMMERCIAL EX CHMILEWSKY

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption fonds de commerce Bar tabac EX CHMILEWSKY	2025DI-001	12/05/2025

2025D-038 DI 2025-002 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN BARNUM À TITRE GRATUIT RÉGION AURA

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Barnum à titre gratuit Région AURA Signature convention	2025DI-002	22/05/2025

2025D-039 FONDS DE CONCOURS EBER OPÉRATION SANITAIRES AUTOMATISÉS PLACE DU CIMETIÈRE

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la séance du 27 mars 2025 lors de laquelle a été voté le remplacement des sanitaires de la place du cimetière par un système de sanisette automatisée.

Il indique qu'outre le dispositif lui-même qui pour rappel se monte à 27 360 € HT soit 32 832 € TTC, il est nécessaire de procéder à des travaux de maçonnerie et à la création d'une rampe d'accès personnes à mobilité réduite et au raccordement électrique de l'installation.

Il présente au conseil les différents devis qu'il a réceptionnés et propose de retenir les entreprises NORMAND et POIPY pour respectivement la maçonnerie et le raccordement électrique.

Il indique que ce projet est éligible dans sa globalité au fonds de concours EBER.

Il précise qu'il convient toutefois de retirer au préalable la demande effectuée sur le même fonds de concours par délibération en date 30 janvier 2025, concernant le pont dit de la Tannerie, ce projet étant reporté dans l'attente de l'accord des services de la DDT Police de l'eau.

Monsieur BECT propose par conséquent d'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	34 513 €		
Mobilier urbain Beaujolais	27 360 €		
NORMAND	4 868 €		
POIPY	2 285 €		
FONDS PROPRES		17 256.50	50 %
FONDS CONCOURS EBER CC		17 256.50€	50 %
TOTAUX	34 513 €		100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux 3 ième trimestre 2025
Fin des travaux 3 ième trimestre 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement des sanisettes automatisées tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE la Communauté de Communes EBER CC au titre du fonds de concours

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2025D-040 DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS BEAUREPAIRE POUR 2 ÉLÈVES

M BECT Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise en séance du 24 avril 2025 lors de laquelle, il avait été décidé de proposer à la commune de Beaurepaire, commune d'accueil des élèves en classe ULIS, une participation financière à hauteur de 698 € par élève basée sur le coût moyen de scolarisation départemental en élémentaire.

Pour mémoire la commune de Beaurepaire demandait une participation de 1 045 € par élève scolarisé.

M BECT, Maire, donne lecture du nouveau courrier du Maire de Beaurepaire qui propose une minoration de la participation arrêtée à la somme de 864 € par élève, justifiée par un tableau de dépenses annexé à la demande.

Monsieur BECT demande à l'assemblée de se prononcer concernant cette nouvelle demande de participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique fixée par la commune de Beaurepaire.

Le Conseil après échange,

DECIDE de maintenir sa décision prise en séance du 24 avril 2025 et d'allouer la somme de **698 euros par élève** correspondant au coût moyen départemental pour un élève scolarisé en école élémentaire

AUTORISE M le Maire à signer une convention avec la commune d'accueil sur la base de **698 euros par élève** scolarisé en classe ULIS

DIT que la dépense sera réglée à réception du titre de recette établi sur la base de la convention

2025D-041 DEMANDE DE PARTICIPATION AU RASED

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du RASED (Réseau spécialisé des Elèves en difficulté), informant les Maires des difficultés de financement du RASED et ses besoins budgétaires pour assurer ses missions.

Les difficultés financières sont toujours présentes, et l'aide des communes semble indispensable pour continuer à intervenir dans les écoles.

Monsieur l'Inspecteur rappelle que le RASED est composé d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré ainsi que de psychologues de l'Education Nationale.

Ils interviennent pour prendre en charge, sur le temps scolaire, des groupes d'élèves pour remédier à leurs difficultés pédagogiques :

Effectuer des bilans psychologiques aujourd'hui nécessaires dans le cadre des orientations ou des dossiers auprès de la MDA,
Accompagner les équipes dans les écoles pour proposer des adaptations, conseiller, apporter un point de vue extérieur et expert,
Assister aux réunions en présence des parents, mais aussi recevoir ses derniers à leur demande,
Se mettre en relation avec des professionnels de soins (orthophoniste notamment) pour rendre plus efficace la prise en charge scolaire des élèves.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L 211-8 et L 212-15 du code de l'Education : l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Sur la proposition du RASED, la participation financière de la Commune pourrait être de 1 € par élève que compte l'école soit 87 euros.

Après discussion et délibération la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

DONNE un avis favorable à la participation financière à hauteur de 1 euro par élève que compte l'école de SAINT BARTHELEMY,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au virement de la somme de 87 euros correspondante,

CHARGE Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

2025D-042 CONVENTION TICHODROME ANNÉE 2025

Ce point a déjà fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 30 janvier 2025.

2025D-043REEMPLACEMENT LAMPADAIRES TYPE BOULE LOTISSEMENT LA MATINIÈRE

Ce point fait l'objet d'une simple présentation à l'assemblée, concernant le plan de financement. Montant prévisionnel part communale 1 283 € et participation au frais de gestion 102 €.
Les crédits budgétaires votés au compte 2041582 sont suffisants.

2025D-044 MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les séances du 6 mai 2015 et du 27 janvier 2022 lors desquelles le Conseil Municipal avait institué puis élargi la coupure de l'éclairage public afin de réduire son coût économique et énergétique, tout en diminuant la pollution lumineuse produite par les lampadaires.

Il indique qu'actuellement l'éclairage est coupé entre minuit et 6 heures du matin sur l'ensemble du territoire communal.

Il propose de couper l'éclairage dès 23 heures, sauf pour les lampadaires situés dans le périmètre de la salle polyvalente qui resteraient éclairés jusqu'à 3 heures du matin les week-end.

Il demande au conseil de se prononcer.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de coupure de l'éclairage public entre 23heures et 6 heures.

2025D-045 TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES CANTINE ET GARDERIE ANNÉE 2025/2026

DIT que l'éclairage public sera maintenu jusqu'à 3 heures du matin à proximité de la salle polyvalente durant les week-end.

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, la nécessité d'étudier comme chaque année, les tarifs de la cantine et de garderie que devront acquitter les parents d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026.

Il rappelle les tarifs actuels :

5.25 euros / repas pour les enfants domiciliés sur SAINT BARTHELEMY,
5.55 euros / repas pour les enfants des communes extérieures.

Tarifs garderie 2024/2025

	7h20 à 8h20	11h30 à 12h15*	16h30 à 17h30	17h30 à 18h
LUNDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
MARDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
JEUDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
Vendredi	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro

*pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine

Monsieur le Maire indique que la MFR fournisseur des repas n'a pas prévu d'augmentation de ses tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle pour information que le coût réel de chaque repas s'élève pour la commune à la somme de 11 euros (confection, personnel, électricité, chauffage, eau, amortissement des locaux...).

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif facturé aux familles à compter de la rentrée 2025/2026 afin de tenir compte de l'augmentation des coûts, notamment ceux liés à l'énergie et à la masse salariale.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'augmenter les tarifs des repas du service de cantine mais de maintenir ceux de la garderie.

Tarifs CANTINE 2025/2026

5.50 euros / repas pour les enfants domiciliés sur SAINT BARTHELEMY,
5.75 euros / repas pour les enfants des communes extérieures.

Tarifs garderie 2025/2026

de la salle polyvalente.

Il indique que le dossier de demande de versement a déjà été déposé auprès de la communauté de communes EBER CC mais qu'il convient de modifier le plan de financement alors établi en raison de la non attribution d'une subvention par le Conseil Régional qui n'a pas retenu le projet.

Plan de financement initial :

Participation CC EBER via le Fonds de concours $61\ 477.91 / 2 = 30\ 738.95$ € soit 25.78 % du coût total des travaux envisagés

Plan de financement définitif à retenir pour l'opération :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maîtrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		0	
FONDS PROPRES		77 477.91	65%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%

Participation CC EBER via le Fonds de concours $77\ 477.87 / 2 = 38\ 738.95$ € soit 32.5% du coût total des travaux envisagés

Echéancier des travaux :

Sans objet travaux terminés, dossier validé

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le nouveau plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE auprès de la CC EBER une subvention totale de 38 738.95 € au titre du fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier le cas échéant.

CR du CM du 25 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, Anne PINVIDIC, Claude SERPINET, Habib REZKALLAH, COMBEMOREL Michael, FRANDON Jean-Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : FRANDON Sylvaine, SCANDOLA Marc, TIET Valérie.
M HABIB REZKALLAH a été nommé secrétaire de séance.

2025D-047 FONDS DE CONCOURS EBER MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF OPÉRATION TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

pour les interventions musicales en milieu scolaire à hauteur de 3060 €.
La Convention n'a pas été établie avec le montant retenu, mais avec une enveloppe globale de 3 400 euros.
Pour information la convention a été modifiée pour respecter le montant validé.
Soit 45 heures d'enseignement à 68€/heure.

Le Conseil municipal, après échange autorise le Maire à signer la nouvelle convention à réception.

Monsieur BECT rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	97 320€		
TOTAL Maîtrise d'Oeuvre	21 876.78		
TOTAL Travaux et MO	119 196.78		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		41 718.87	35%
CONSEIL REGIONAL		16 000	13.5%
FONDS PROPRES		61 477.91	51.5%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	119 196.78€	119 196.78€	100%

Monsieur le Maire, Gérard BECT, informe l'assemblée que la Communauté de communes EBER peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant l'opération de réaménagement de la RD 519 portion comprise entre l'Allée des Cyprès et la Route de Marcollin.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et la participation financière de la Communauté de communes EBER selon les enveloppes financières préétablies en amont du projet.

L'opération d'aménagement consiste en la création d'une voie verte portant pour l'essentiel sur le trottoir nord de la voie, dans le cadre du schéma directeur mode doux établi par EBER.

Le revêtement sera réalisé en enrobé drainant, la gestion des eaux pluviales sera assurée par 7 puits d'infiltration supplémentaires afin de désengorger les réseaux existants.

Monsieur BECT sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant cette opération.

Le Conseil Municipal, après échanges et délibération,

ACCEPTE la réalisation de cette opération d'aménagement telle qu'elle a été définie,

pour un montant prévisionnel estimatif décomposé comme suit :

EBER CC : 648 333.47€ HT soit 96.87%
Commune ST BARTHELEMY : 20 944.53€ HT soit 3.13%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguee pour la réalisation de cette opération.

2025D-049 ACQUISITION TERRAIN BROCHIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des négociations qu'il a entreprises avec la famille BROCHIER au sujet de l'acquisition d'un tènement foncier cadastré ZE 218 situé à proximité immédiate du stade municipal. Ce tènement permettrait à terme d'agrandir le parking du stade et d'implanter des agrès pour constituer un parcours de santé.

Il précise à l'assemblée que ce terrain est classé en zone agricole et qu'il fait l'objet d'un classement en emplacement réservé depuis la validation du PLU en juillet 2014.

Il indique que le prix du m² après négociation a été fixé à 1.50 €, il précise qu'en outre une indemnité d'éviction prévue légalement devra être versée à l'agriculteur exploitant.

Il demande au conseil de se prononcer sur le principe de cette acquisition

L'assemblée après de longs échanges concernant le prix du terrain agricole,

CONVIENT de la nécessité d'effectuer cette acquisition, mais **EMET** certaines réserves quant au prix demandé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

L'assemblée par 8 voix pour et 3 abstentions

DECIDE d'acquérir le terrain Brochier cadastré ZE 218 au prix de 1.50 € du m²

CHARGE Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier

2025D-050 DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS POUR 2 ÉLÈVES COURRIER DU MAIRE DE BEAUREPAIRE

Monsieur le Maire précise que par cette délibération il requerrait simplement un accord de principe, qu'il conviendra de prendre par la suite une nouvelle délibération après consultation du service des domaines, et que les crédits budgétaires pourront être inscrits selon la date effective de l'acquisition par le biais d'une décision modificative ou lors du prochain budget.

M BECT Maire rappelle à l'assemblée les délibérations prises en séance des 24 avril et 31 juillet 2025 lors desquelles, il a été décidé de proposer à la commune de Beaurepaire, commune d'accueil des élèves en classe ULIS, une participation financière à hauteur de 698 € par élève basée sur le coût moyen de scolarisation départemental en élémentaire.

Pour mémoire la commune de Beaurepaire demandait initialement une participation de 1 045€ par élève puis proposait une minoration arrêtée à la somme de 864 € par élève.

M BECT, Maire, donne lecture d'un nouveau courrier de Monsieur le Maire de Beaurepaire en date du 18 août, qui rejette la proposition du Conseil Municipal et maintient sa demande de participation à hauteur de 864 € par élève.

M BECT précise qu'en outre un titre de recette a été émis le 10 septembre pour un montant de 1 728 € correspondant à la participation pour 2 élèves.

Monsieur BECT demande à l'assemblée de se prononcer concernant cette nouvelle demande de participation de la commune Beaurepaire.

Le Conseil après échange, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir sa décision prise en séance du 31 juillet 2025 et d'allouer la somme de **698 euros par élève** correspondant au coût moyen départemental pour un élève scolarisé en école élémentaire

AUTORISE M le Maire à signer une convention avec la commune d'accueil sur la base de **698 euros par élève** scolarisé en classe ULIS

DIT que la dépense sera réglée à réception du titre de recette rectifié établi sur la base de la convention.

VIE COMMUNALE



**Je participe à l'entretien et au
désherbage du cimetière communal !**

**APPEL AUX BÉNÉVOLES !
Rendez-vous à 8h30 au cimetière
avec vos outils
le SAMEDI 18 OCTOBRE 2025**



**Inscription souhaitée en Mairie au
04 74 84 63 25**

En vous remerciant d'avance pour votre participation

Le Maire, Gérard BECT

Invitations



La Municipalité organise une cérémonie commémorative pour
l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

La population est invitée à prendre part de cette manifestation.

Le Mardi 11 novembre 2025 à 10h45

Départ du cortège à 11h devant l'église pour se rendre au
monument aux morts où des fleurs y seront déposées.
A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert.



Monument aux Morts
À l'intérieur de l'Eglise



Mairie - 213 route de Beaurepaire - 38270 ST BARTHELEMY - Tél.: 04.74.84.63.25 - mairie.saintbarth@entre-bievreethrone.fr



Le Maire, Gérard BECT et son Conseil Municipal
vous convient à la cérémonie des vœux

Vendredi 19 décembre 2025 à 19 heures à la salle polyvalente,
avec une animation musicale à partir de 18h30.

MEILLEURS VŒUX

2026

A.C.C.A. DE SAINT-BARTHÉLEMY



La société de chasse de St-Barth a organisé pour la 2ème année le samedi 6 septembre dernier un repas sanglier au four à pain.

Nous étions 104 gourmets.

Je tiens à remercier toutes les personnes présentes ainsi que les membres du bureau et mes collègues chasseurs qui ont participé à la préparation de cette agréable journée, sans oublier notre traiteur local et ses serveuses pour cet excellent repas qui a fait l'unanimité de toutes et tous.

Un grand merci et je vous donne rendez-vous l'année prochaine....

Le président de l'ACCA
GIRIER Laurent

OSEZ, un partenaire engagé au service de votre territoire

Présente en Isère depuis près de 30 ans, l'association OSEZ accompagne les personnes en recherche d'emploi et propose des services aux particuliers, entreprises et collectivités. Au quotidien, elle agit en portant les valeurs de solidarité, d'inclusion et de proximité.

En 2025, OSEZ est intervenue dans les communes de votre territoire avec du personnel en renfort :

- dans les écoles et collèges,
- dans les services techniques communaux.

Un impact solidaire et concret

Chaque année, environ 700 personnes bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Lorsque des clients sollicitent l'association, ce sont autant de missions de travail qui leur sont confiées, leur permettant de reprendre confiance et de retrouver un emploi durable.

Qui peut faire appel à OSEZ ?

- Les habitants : pour être accompagnés dans leur recherche d'emploi en lien avec les partenaires,
- Les employeurs publics ou privés : pour la mise à disposition de personnel lors de besoins ponctuels, réguliers ou en phase de pré-recrutement.

OSEZ, un acteur local au plus près de vos besoins

- L'équipe OSEZ est disponible au **04 58 17 71 59** ou en agence.
- 16 Rue Laurent Florentin, 38200 Vienne

GROUPE
OSEZ
Entrepreneur solidaire
du territoire

**Emploi, recrutement
et services de proximité**

La Fête de la science : un atelier à la médiathèque

Créée en 1991, la Fête de la Science est organisée chaque année pour permettre à chacun de découvrir le monde des sciences , favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens, à travers des milliers d'événements gratuits partout en France et pour tous les publics. **Le thème de l'édition 2025 de la Fête de la science est "Intelligence(s)".**



Mercredi 1^{er} octobre dernier, un atelier proposé par le professeur "Atomix des Savants Fous " a réuni des enfants accompagnés de leurs parents autour d'un Atelier vision illusion pour découvrir comment notre cerveau se laisse tromper à travers les illusions d'optiques.

Cette animation ludique et pédagogique leur a permis de découvrir les illusions d'optique et de comprendre comment notre cerveau se laisse tromper par les informations qui lui sont envoyées. Zoom sur la 3D et sur la persistance rétinienne. Les enfants découvrent comment jouer des tours à leur cerveau et surtout comment « lire à travers les lignes ».



**MERCREDI de 16H à 18H
SAMEDI de 10H à 12H**

Médiathèque, place de la Mairie

Contact :

mediatheque.saint-barthelemy@reseau-ecume.fr

La médiathèque de notre commune fait partie du réseau ECUME de la communauté de commune EBER, les 23 médiathèques mettent en commun et font circuler leurs documents sur le territoire.

L'adhésion annuelle est de 5€ par an, gratuite jusqu'à 18 ans

Depuis le site internet reseau-ecume.fr, ou dans une des médiathèques, vous pouvez consulter le catalogue, faire des recherches, choisir et réserver des documents, livres, livres audio CD, DVD et partitions que vous retirerez dans votre médiathèque, prolonger vos prêts.

Prochaine animation à la médiathèque ... l'heure du conte avec

Géraldine MAURIN

Mercredi 12 novembre 2025 à 10h00

« LA POULE À POCHE »



Des œufs, trouvés dans un panier, qui se refroidissent ! Qui va s'en occuper ? La conteuse a autre chose à faire, et puis, elle en est bien incapable !

Mais Cocotte est là ! Une poule qui câline comme une maman et fait éclore des œufs... Etrange, Saugrenu, Curieux, Bizarre vont sortir des poches et être les héros d'histoires pour grandir. Un spectacle tout en douceur, plein de surprises sorties de ci de là, pour cheminer dès le plus jeune âge au pays des contes !

Gratuit. Sur inscription auprès de la médiathèque. De 4 à 6 ans

INFORMATIONS

RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans** révolus doivent **obligatoirement** se faire recenser en Mairie.

Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : **mairie / vos démarches** «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes : **d'une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française, le livret de famille, un justificatif de domicile.**

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car **la mairie ne délivre pas de duplicata**. En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au **Centre du Service National de VARCES - Tél. 09 70 84 51 51.**



Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT



SANS PUBLICITÉ

100% ANONYME



1 Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code



2 Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel

Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

COMMERÇANTS - ARTISANS - ENTREPRISES

LE « ST BARTH » REPRENDS VIE !



Après une année de fermeture, le bar-tabac Le St Barth rouvre enfin ses portes avec un nouveau repreneur dynamique et sympathique. Situé à proximité d'Intermarché, ce lieu de rencontre bien connu des habitants retrouve toute sa convivialité et promet de redevenir un point central de la vie locale.

Ouvert désormais tous les jours de 6h30 à 20h, Le St Barth accueille aussi bien les lève-tôt autour d'un café que ceux qui souhaitent partager un moment de détente en fin de journée.

Cette réouverture marque le retour d'un commerce de proximité attendu qui contribuera à redynamiser la vie du quartier.

INFORMATION : Pour soutenir et faciliter le développement économique du village, nous souhaitons permettre aux nouveaux commerçants, artisans et entreprises de se faire connaître dès leur installation. Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, merci de vous manifester auprès de la mairie à l'adresse suivante : mairie.saintbarth@entre-bievreethrone.fr

La Truite de St-BARTHELEMY

Dimanche 9 novembre

**Matinée Boudins
Saucisses et
Gueuses**



**Rendez-vous au stade
A partir de 9h**

A.C.C.A St BARTHELEMY

Dimanche 7 décembre 2025

Matinée boudins

Saucisses et gueuses

Terrines chevreuil

Réservation souhaitée avant le 23 novembre

Mr GIRIER Laurent 06 08 48 40 45

Mr NORMAND Jean Pierre 06 75 39 56 43

Mr PUPAT Jérôme 06 78 07 54 13

Mr FRANCOIS-BRAZIER Pascal 06 70 19 03 54

Mr FRANDON Jean Claude 06 04 02 64 58



À partir de 8h30 à la salle polyvalente

INFORMATIONS

CAFÉ DES AIDANTS®



Association Française des
aidants

isère
LE DÉPARTEMENT

VOUS ACCOMPAGNEZ UN PROCHE MALADE,
EN SITUATION DE HANDICAP,
OU DÉPENDANT DU FAIT DE SON ÂGE
VENEZ AU CAFÉ DES AIDANTS®

Temps d'échange et d'information convivial, ouvert à tous et animé par des professionnels.

UN MARDI PAR MOIS DE 14 H 30 À 16 H

➤ A L'ANNEXE DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR
5 RUE DU 4 SEPTEMBRE (A COTE DE LA SALLE DU ROCHER)
- BEAUREPAIRE

● MARDI 16 SEPTEMBRE 2025
« Envisager un autre lieu de vie »

● MARDI 4 NOVEMBRE 2025
« Le temps de la nuit »

● MARDI 7 OCTOBRE 2025
« La patience et ses limites »

● MARDI 2 DECEMBRE 2025
« Thème libre»

Entrée libre
et gratuite

BESOIN D'INFORMATION ?

Contactez la Maison du Département Territoire Isère Rhodanienne
au 04 74 87 93 30

L'accompagnement des personnes aidées ne doit pas être un frein

Association Française des
aidants

isère
LE DÉPARTEMENT

RÉNOV'HABITAT
Entre Bièvre et Rhône

avec

France
Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

GRATUIT
OUVERT À TOUS

ATELIERS « BONNES PRATIQUES DU CHAUFFAGE AU BOIS »

- Comment bien utiliser et entretenir son équipement de chauffage ?
- Changez d'appareil de chauffage et bénéficiez de la "PRIME AIR Bois"

Jeudi 20 novembre 2025

à 18h30

À AGNIN

Salle du conseil municipal,
à la mairie



Mise en page service communication EBER - ©Renaud Vézin

Renseignements et
inscription conseillée :
04 76 14 00 10
infoenergie38.org >
Rubrique Agenda

Le Pôle Petite Enfance intercommunal EBER
de Beaurepaire vous invite à ses ateliers
gratuit et ouvert à tous



Portage bébé

Les mercredis 10 septembre,
8 octobre, 12 novembre
et 10 décembre, de 9h30 à 11h30
Avec Isabelle Sanchez
Conseillère certifiée

Massage bébé

Les mercredis 17 septembre
1 et 15 octobre, 5 et 19 novembre,
3 et 17 décembre de 10h00 à 11h00,
avec Alexandra Berlioz
Infirmière puéricultrice.



Pôle Petite Enfance, 610, rue du 5 Août 44, 38 270 BEAUREPAIRE
Inscriptions au 04.74.79.77.97. ou rpe-eber@leolagrange.org

ENTRE
BIÈVRE
ET
RHÔNE

lepoupeton
l'éolagrange
petite enfance

ALLOCATIONS
FAMILIALES
CAF
de l'Isère

santé
famille
retraite
services

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

ENTRE
BIÈVRE
ET
RHÔNE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
L'État
Égalité
Fraternité

ADEME
Agence de la
transition
écologique

AGEDEN
Votre partenaire énergie-climat
en Isère



Les permanences Bus France Services

Octobre - Novembre - Décembre 2025



Beaurepaire

en mairie - 28 rue Français (rez-de-chaussée)
Les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h

octobre	1 - 8 - 22
novembre	5 - 12 - 19 - 26
décembre	3 - 10 - 17 - 31

France Services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- Accueil informations et orientation
- Accompagnement dans vos démarches administratives
- Accès aux outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

**RÉOUVERTURE
DU CENTRE AQUALÔNE**

DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2025

Après travaux de rénovation énergétique et création de nouveaux espaces ludiques !



VOS DÉMARCHES D'AUTORISATION D'URBANISME :

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ?
(Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)

Particuliers, entreprises... Simplifiez vos démarches en utilisant le **GUICHET DÉMATÉRIALISÉ** consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet :

gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou utiliser le guichet dématérialisé

<https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/tutoriel-guichet-demat-urba-entre-bievretrhone.pdf>

► Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois

par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire.

Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.



A NOTER

DU 27 AU 30 NOV. 2025

37^e

RENCONTRES DU
CINÉMA
DE BEAUREPAIRE



Conception graphique : service communication EBER - Crédit : Adobe Stock et Shutterstock



INTERCOMMUNALITÉ



pour les
PARTICULIERS,
sur INSCRIPTION

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE L'AMIANTE-CIMENT

Automne 2025

DANGER
AMIANTE



DANGER
AMIANTE



DANGER
AMIANTE



Sachez qu'il n'est pas indispensable de remplacer les matériaux contenant de l'amiante tant que ceux-ci sont en bon état et ne font pas l'objet de manipulations ou de transformations.

Liste des produits amiante et fournisseurs d'origine : www.inrs.fr



LES INTERDITS :

- les composants autres que l'amiante-ciment,
- l'amiante libre,
- l'amiante friable (sous forme de flocage ou feutre utilisé pour l'isolation thermique, phonique ou incendie).

Attention : l'élimination de ces déchets doit obligatoirement être effectuée par une entreprise qualifiée qui en assurera l'évacuation.

UN PRODUIT DANGEREUX

L'amiante est un déchet dangereux pour la santé car ses poussières sont cancérogènes. Ces dernières, invisibles à l'œil nu, peuvent se détacher lors de la manipulation des matériaux (perçage, découpage, chocs, frottements) et venir se fixer dans les poumons par inhalation. L'élimination des matériaux contenant de l'amiante doit s'effectuer dans le respect de la réglementation.

RAPPEL : LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est interdit de se débarrasser de ses déchets sur un trottoir ou dans la nature... Ce comportement est un acte dangereux pour la santé et l'environnement, source de pollution et incivique, qui est puni par la loi. La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende avec la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

QUI PEUT DÉPOSER PENDANT CETTE COLLECTE D'AMIANTE-CIMENT ?

Tous les particuliers du territoire.

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ET EN QUELLE QUANTITÉ ?

Sont concernés les matériaux contenant uniquement de l'amiante-ciment (plaques ondulées ou planes, ardoises, tuyaux ou canalisations).

La collecte est gratuite et limitée à **1 seul dépôt par foyer** soit environ **15 plaques** d'amiante.

QUELLE DÉMARCHE POUR DÉPOSER ?

1 Renseignez-vous auprès du Service environnement de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône :

Siège - 9 rue du 19 Mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil

04 74 29 31 15 ambassadeur@entre-bievretrhone.fr

Pôle de proximité - 24 avenue des Terreaux - 38270 Beaurepaire

04 74 84 67 29 ri@entre-bievretrhone.fr

2 Inscrivez-vous : présentez vous au Pôle de proximité ou au siège pour vous inscrire. **Munissez vous d'un justificatif de domicile**. Cette étape est obligatoire. Au moment de votre inscription, une autorisation de dépôt vous sera remise. Vous récupérerez un big bag, spécialement adapté et normé pour y déposer des plaques d'amiante au format standard. Votre nom, la date et l'heure du rendez-vous devront être inscrits par vos soins sur le big bag.

3 Préparez votre dépôt d'amiante :

• Protégez-vous lorsque vous manipulez des matériaux contenant de l'amiante : portez un masque à poussière approprié (norme EN 149 FFP3S), des gants et des lunettes, démontez sans casser, ni découper, ni scier et mouillez les éléments pour éviter l'envol des poussières.

- Vous devez emballer vos déchets d'amiante de façon hermétique. Pour cela, vous pouvez utiliser une bâche ou des sacs poubelles que vous aurez soigneusement scotchés autour de vos plaques.
- Glissez les plaques emballées dans le big bag fourni par la Communauté de communes.
- Fermez le big bag à l'aide d'un scotch supplémentaire et portez les inscriptions demandées : votre nom, la date et l'heure du rendez-vous. **Tout big bag détérioré sera refusé au dépôt.**

Caractéristiques du big bag : 160 cm de long x 110 cm de large x 50 cm de haut (suffisant pour les 15 plaques au maximum) + 4 sangles pour la manutention.

4 Venez déposer votre amiante en déchèterie. Avant de vous déplacer, munissez vous de l'autorisation de dépôt, de votre justificatif de domicile et assurez vous que les anses du sac soient facilement accessibles.



La déchèterie où vous déposerez l'amiante est fonction de votre lieu d'habitation. Cette information vous sera communiquée lors de votre inscription. La collecte d'amiante aura lieu : **le 4 et le 11 octobre** à la déchèterie de Sablons et **le 8 novembre** à la déchèterie de Beaurepaire.

Une fois en déchèterie, votre sac est pris en charge, de votre véhicule jusqu'à la benne dédiée par un engin.

⚠️ IMPORTANT ⚠️

• Cette opération de collecte annuelle d'amiante-ciment, est accessible exclusivement sur rendez-vous auprès des services de la Communauté de communes.

Aucun dépôt d'amiante ne sera autorisé sans prise de rendez-vous et sans autorisation de dépôt.

• Aucune attestation de dépôt n'est fournie.

• Le service se réserve le droit d'accepter ou refuser le dépôt si les conditions d'admission ne sont pas respectées.

L'amiante collectée est traitée sur l'installation de stockage de déchets d'amiante-lié SARPI-VEOLIA, 30127 Bellegarde.

Service environnement :

Siège - 9 rue du 19 Mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil

04 74 29 31 15 ambassadeur@entre-bievretrhone.fr

Pôle de proximité - 24 avenue des Terreaux - 38270 Beaurepaire

04 74 84 67 29 ri@entre-bievretrhone.fr





Hommage à Eliane REVEL dit Nanou

Le 3 septembre 2025 c'est une foule immense qui a accompagné Nanou pour son dernier voyage.

Nanou était estimée de tous, très appréciée pour sa gentillesse légendaire, son amour pour les autres, pour la nature, les animaux.

Actrice incontournable de la vie municipale, Nanou a d'abord été élue adjointe en charge des affaires sociales en 1995, puis première adjointe lors de son second mandat de 2001 à 2008.

Son dévouement auprès des habitants a été sans faille, tout comme son investissement pour notre commune qu'elle aimait tant.

Pourtant la vie ne l'a pas épargnée, Nanou a su surmonter avec beaucoup de courage, de réserve et de dignité le décès accidentel de son fils Richard, et trouver la force nécessaire pour chérir sa famille, ses enfants, petits-enfants, et continuer à tendre la main à toutes les personnes qui en avaient besoin.

Je renouvelle à titre personnel, au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, mes plus sincères condoléances à toute sa famille.

Au revoir Nanou.

Gérard BECT



Le 28 août 2025
**Madame Eliane REVEL,
Dit Nanou**
Est décédée à l'âge de 74 ans
Condoléances à la famille



Le 22 septembre 2025
Madame Solange PLATONOFF
Est décédée à l'âge de 68 ans
Condoléances à la famille



SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025
à partir de 18H30
ORON et PATRIMOINE
organise

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU !

SALLE POLYVALENTE DE ST-BARTHELEMY 38270



Repas saucisson chaud
salade pdt vapeur et tarte
aux pommes 25 €

Sur réservation avant 15 nov.

Animation musicale
chanteuses et
guitariste dès 22h

Informations 06 47 96 82 99 ou 06 65 68 85 08

